Envoyé en préfecture le 24/11/2025
Reçu en préfecture le 24/11/2025
Publié le
ID : 029-212901318-20251124-2025_11_13_01_B-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

COMMUNE DE LOCMÉLAR
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2025-11-13-01

Nombre de Conseillers : - En Exercice : 8
- Présents : 8
- Votants : 8
- Procurations : 0

Date de la Convocation : 7 novembre 2025
Date de l'affichage : 7 novembre 2025

Le treize novembre deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bruno CADIOU, maire.

PRÉSENTS : CADIOU Bruno, BOTHOREL Gérard, OGER Thibaud, BEUZIT Nicole, POULIQUEN François, QUENTRIC Magalie, ABGRALL Pauline et CRENN Roland.
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : CRENN Roland

Objet : Projet éolien
Adoption des statuts de la SAS « Locmélar Énergies »

Monsieur Le Maire rappelle :

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 4 juillet 2024, la société VALOREM a établi et décidé d'instituer les statuts de la Société « Locmélar Énergies », constituée pour porter le projet éolien de la Commune, sous forme unipersonnelle.

Cette société a pour objet, en France et à l'étranger :
- La production d'électricité par les énergies renouvelables.
- La construction, le développement, la commercialisation, le financement et la réalisation clé en main de matériels de production d'énergie d'origine renouvelable.
- L'exploitation d'un parc de production d'électricité d'origine renouvelable, ainsi que la vente de l'électricité ainsi produite.
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Envoyé en préfecture le 24/11/2025
Reçu en préfecture le 24/11/2025
Publié le
ID : 029-212901318-20251124-2025_11_13_01_B-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

COMMUNE DE LOCMÉLAR
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2025-11-13-01

Conformément à l'article L. 294-1-III bis du Code de l'Énergie, le capital de la société a été ouvert.

Par délibération en date du 8 juillet 2025 (Délibération n° 2025-07-02-03), la Commune est donc entrée au capital à hauteur de 10 %.

A la suite de l'entrée au capital de nouveaux associés, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé de refondre les statuts pour tenir compte du caractère désormais pluripersonnel de la Société.

Monsieur Le Maire procède à la lecture des statuts de la société de projet « Locmélar Énergies ».

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal** et à **7** voix pour et **1** abstention (Monsieur OGER Thibaud) :

- **VALIDE** les statuts de la société de projet « Locmélar Énergies », joints à la présente délibération.
- **AUTORISE** le Maire à signer les statuts.

Fait à Locmélar, le 24 novembre 2025

Le Maire,
Bruno CADIOU

Le secrétaire de séance,
Roland CRENN

MAIRIE DE LOCMELAR 29400 FINISTERE